



APPEL DE SOUMISSION

SERVICES D'ENTRETIEN EXTÉRIEUR ET MAINTENANCE LÉGÈRE

RFP# 2026-07

UNIVERSITÉ DE HEARST
CAMPUS DE KAPUSKASING

4 mai 2026

Campus
de Hearst

60, 9^e Rue
Hearst (Ontario) P0L 1N0
705 372-1781

Campus
de Kapuskasing

75, rue Queen
Kapuskasing (Ontario) P5N 1H5
705 335-2626

Campus
de Timmins

395, boulevard Thériault
Timmins (Ontario) P4N 0A8
705 267-2144

1 800 877-1781
info@uhearst.ca
uhearst.ca

I. CONTEXTE

L'Université de Hearst souhaite retenir les services d'une entreprise ou d'un particulier qualifié pour :

- **Le déneigement et la tonte de pelouse exclusivement pour le site suivants :**
 - o 75, rue Queen, Kapuskasing
- **Les travaux d'entretien et de réparation mineurs pour les deux sites suivants :**
 - o 75, rue Queen, Kapuskasing
 - o 7, rue Aurora, Kapuskasing

II. OBJECTIF DE LA DEMANDE

La présente demande vise à sélectionner un prestataire fiable, disponible et expérimenté, capable d'assurer un entretien régulier et de répondre à des besoins ponctuels en maintenance.

III. PORTÉE DES SERVICES

3.1. Entretien hivernal (déneigement)

Le fournisseur devra :

- o Déneiger les stationnements, entrées et accès piétonniers
- o Assurer un service rapide lorsque l'accumulation de la neige aura atteint 5 cm ou plus
- o Épandre du sel ou du sable au besoin
- o Maintenir les accès sécuritaires en tout temps
- o Maintenir un journal (log) indiquant les heures de déneigement et de sablage

3.2. Entretien estival (terrain)

Le fournisseur devra :

- o Effectuer la tonte régulière de la pelouse
- o Assurer le nettoyage du terrain (débris, feuilles, etc.)
- o Entretien des bordures et espaces verts
- o Maintenir une apparence soignée des lieux

3.3. Travaux d'entretien et réparations (au besoin)

De façon ponctuelle, le fournisseur pourra être appelé à :

- o Effectuer des réparations mineures
- o Réaliser des travaux d'entretien général
- o Signaler toute anomalie ou besoin de réparation majeure

IV. DURÉE DU CONTRAT

- Durée initiale : 1 an
- Possibilité de renouvellement pour deux années (2) additionnelles d'un (1) an chacune, pour un total de trois (3) ans
- Le renouvellement sera à la discrétion de l'Université de Hearst, selon :
 - o La qualité des services rendus
 - o Le respect des conditions contractuelles
 - o La compétitivité des prix

V. EXIGENCES DU SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire doit :

- o Démontrer une expérience pertinente dans des services similaires
- o Posséder l'équipement requis pour effectuer les travaux
- o Être disponible et réactif selon les conditions climatiques
- o Fournir une preuve d'assurance responsabilité civile d'un minimum de 5 000 000 \$ par occurrence
- o Fournir une preuve d'inscription à la CSPAAT valide
- o Fournir des références (si disponibles)

VI. CONTENU DE LA PROPOSITION

La proposition doit inclure :

- o Une présentation du soumissionnaire (entreprise ou individu)
- o Une description de l'expérience pertinente
- o Une liste de l'équipement utilisé
- o Les coordonnées complètes
- o Toute information additionnelle jugée pertinente
- o Le soumissionnaire doit fournir une tarification détaillée pour :
 - Année 1 (contrat initial)
 - Année 2 (option de renouvellement)
 - Année 3 (option de renouvellement)

Structure attendue :

Déneigement :

- Année 1 : _____
- Année 2 : _____
- Année 3 : _____

Entretien du terrain :

- Année 1 : _____

- Année 2 : _____
- Année 3 : _____

Taux horaire (travaux ponctuels) :

- Année 1 : _____
- Année 2 : _____
- Année 3 : _____

Ajustement des prix :

Les prix soumis pour les années optionnelles doivent être soit :

- fermes,
- accompagnées d'une méthode d'ajustement clairement définie (ex. : pourcentage annuel maximal).

L'Université se réserve le droit de ne pas exercer les options de renouvellement si les conditions ne sont pas jugées satisfaisantes.

VII. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les propositions seront évaluées selon :

- L'expérience et les qualifications (15)
- La qualité et la clarté de l'offre (15)
- La capacité de répondre rapidement aux besoins (20)
- La compétitivité des prix (45)
- Les références (le cas échéant) (5)

VIII. MODALITÉS DE SOUMISSION

Les propositions doivent être soumises par courrier électronique au plus tard à 14 h le 19 mai 2026 à :

Chantal Pelletier
Université de Hearst
immeuble@uhearst.ca

IX. CONDITIONS GÉNÉRALES

- L'Université de Hearst se réserve le droit de rejeter toute proposition
- Aucun engagement n'est pris tant qu'un contrat dûment signé n'aura pas été conclu
- Des clarifications ou entrevues pourraient être demandées